CARTE PROFESSIONNELLE IMMOBILIERE



DEMANDE INITIALE

| V | l Formul | aire | CERFA | n°15 | 312*02 |
|---|----------|------|-------|------|--------|
|---|----------|------|-------|------|--------|

- Documents justifiant de l'aptitude professionnelle en langue française ou traduite par un traducteur assermenté
- Copie de la pièce d'identité, ou le cas échéant, copie du titre de séjour en cours de validité du chef d'entreprise (si Personne Morale, copie de la pièce d'identité du représentant légal)
- Extrait K-BIS de moins d'un mois
- Copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original (si Société)
- Copie de la pièce d'identité valide des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital (pour les associés personnes morales copie de la pièce d'identité du représentant légal)
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours délivrée par l'organisme garant ou attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient aucun fonds, effet ou valeur (cadre n°13 du CERFA)
- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient (si détention de fonds pour la transaction immo.)
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- ☑ Un chèque d'un montant de 160 € à l'ordre de la CCI du Gers



